

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 8 avril 2019

CONSEIL DE PARIS
Extrait du registre des délibérations

Séance des 1, 2, 3 et 4 avril 2019

2019 DU 81 Secteur Gare du Nord (10e) - Approbation de la convention de projet urbain partenarial à conclure avec la SEMOP Paris Nord 2024 pour la participation au financement de la requalification des espaces publics rendue nécessaire par le projet de modernisation et d'extension de la Gare du Nord.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.332-11-3, L.332-11-4 et R.332-25-1 à R.332-25-3 ;

Vu le projet de délibération n° 2019 DU 81 en date du 19 mars 2019 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'approuver la convention de Projet Urbain Partenarial pour la participation au financement de la requalification des espaces publics rendue nécessaire par le projet de modernisation et d'extension de la Gare du Nord dit Paris Nord 2024 (10ème) ;

Vu le projet de convention de projet urbain partenarial et ses annexes ci-annexés ;

Vu l'avis du Conseil du 10ème arrondissement en date du 18 mars 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean Louis MISSIKA, au nom de la 5ème Commission ;

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec la SEMOP PN 2024 une convention de Projet Urbain Partenarial pour une participation au financement de la requalification des espaces publics rendue nécessaire par le projet de modernisation et d'extension de la Gare du Nord d'un montant maximum de 6 509 375 € TTC, dont le projet est ci-annexé.

Article 2 : Les constructions édifiées dans le périmètre de la convention du Projet Urbain Partenarial sont exonérées de la part communale de la taxe d'aménagement pour une durée de 10 ans à compter de l'accomplissement des mesures de publicité adéquates.

Article 3 : La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris ; elle sera affichée à l'hôtel de Ville et sera publiée au Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO